



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2021-102

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2021

Sommaire

01_DDT_Direction départementale des territoires de l'Ain /

01-2021-06-21-00001 - Aménagement du carrefour de la RD 1084 et de la RD 40 (2 pages)

Page 3

01-2021-06-24-00008 - Mise en service du giratoire à l'intersection des RD 1084, RD 1075 et RD 5b, et la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route (2 pages)

Page 6

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2021-07-22-00001 - Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (10 pages)

Page 9

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2021-06-21-00001

Aménagement du carrefour de la RD 1084 et de
la RD 40

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Président du Conseil départemental

La Préfète

VU le Code de la route et notamment les articles R. 415-6, R. 415-8

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions modifiée

VU l'arrêté interministériel modifié en date du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 3ème partie, intersections et régimes de priorité

VU le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grandes circulation

VU le décret n°2020-756 du 19 juin 2020 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation

VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant délégation de signature de M. Guillaume FURRI, directeur départemental des territoires de l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière de compétences générales ;

VU l'arrêté départemental du 4 février 2021 portant délégation de signature au sein de la Direction des routes ;

CONSIDERANT l'aménagement du carrefour de la RD 1084 et de la RD 40,

Arrêtent

ARTICLE 1

La circulation sera réglementée par feux tricolores.

En cas de non fonctionnement des feux ou de leur mise en clignotant jaune sur toutes les branches de l'intersection, les usagers circulant sur :

- les usagers circulant sur la RD 40 devront céder la priorité aux véhicules circulant sur la RD 1084.

Cet arrêté abroge toute réglementation antérieure liée à un régime de priorité sur la section de voie visée ci-dessus.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié dans la commune Chazey-sur-Ain, ainsi qu'au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3

Copie du présent arrêté est adressée aux destinataires cités ci-dessous :

- Maire de la commune de Chazey-sur-Ain,
- Directrice des routes,
- Directeur départemental des territoires, représentant Mme la Préfète,
- Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain,
- Responsable de l'agence routière et technique Dombes-Plaine de l'Ain,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Bourg-en-Bresse, le 28 juin 2021

Le Président,
pour le Président et par délégation,
la Directrice des routes,

SIGNE

Sandrine MERAND

Bourg-en-Bresse, le 21 juin 2021

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur départemental
des territoires,
Pour le directeur et par délégation,
Le chef d'unité gestion de crise et
transport,

SIGNE

Georges WACRENIER

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet « télérecours citoyens », en suivant les instructions disponibles sur le site : <http://citoyens.telerecours.fr>

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2021-06-24-00008

Mise en service du giratoire à l'intersection des
RD 1084,
RD 1075 et RD 5b, et la nécessité d'assurer la
sécurité des usagers de la route

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Président du Conseil départemental

La Préfète

VU le Code de la route et notamment les articles R. 415-6, R. 415-8

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions modifiée

VU l'arrêté interministériel modifié en date du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 3ème partie, intersections et régimes de priorité

VU le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grandes circulation

VU le décret n°2020-756 du 19 juin 2020 modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation

VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant délégation de signature de M. Guillaume FURRI, directeur départemental des territoires de l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 mai 2021 portant subdélégation de signature en matière de compétences générales ;

VU la délégation de signature du 4 février 2021 portant délégation de signature au sein de la Direction des routes ;

CONSIDERANT la mise en service du giratoire à l'intersection des RD 1084, RD 1075 et RD 5b, et la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route,

Arrêtent

ARTICLE 1

Le carrefour à sens giratoire à l'intersection des **RD 1084** (PR 36+447), **RD 1075** (PR 31+422 et 31+525) et **RD 5b** (PR 0+1115) sera régie conformément au code de la route.

Il sera instauré une obligation de « cédez le passage » pour tous les véhicules circulant sur les voies débouchant sur le giratoire.

Cet arrêté abroge toute réglementation antérieure liée à un régime de priorité sur la section de voie visée ci-dessus.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié dans la commune de Saint-Denis-en-Bugey, ainsi qu'au recueil des actes administratifs.

Cette réglementation sera applicable à compter de la signature du présent arrêté et de la mise en place de la signalisation conforme à celui-ci.

ARTICLE 3

Copie du présent arrêté est adressée aux destinataires cités ci-dessous :

- Maire de la commune de Saint-Denis-en-Bugey,
- Directrice des routes,
- Directeur de la Direction des territoires, représentant Mme la Préfète,
- Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain,
- Responsable de l'agence routière et technique Dombes-Plaine de l'Ain,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Bourg-en-Bresse, le 28 juin 2021
Le Président,
pour le Président et par délégation,,
La Directrice des routes,

SIGNE

Sandrine MERAND

Bourg-en-Bresse, le 24 juin 2021
La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur départemental
des territoires,
Pour le directeur et par délégation,
Le chef de l'unité gestion de crise et
transport,

SIGNE

Georges WACRENIER

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet « télérecours citoyens », en suivant les instructions disponibles sur le site : <http://citoyens.telerecours.fr>

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2021-07-22-00001

Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Références : PC

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

LA PRÉFÈTE DE L'AIN
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.341-16 et R. 341-16 à R. 341 -25 et R.553-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2006 modifié par les arrêtés préfectoraux des 28 avril 2016 et 4 juin 2019, portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et de ses formations spécialisées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2019, modifié par les arrêtés des 4 septembre 2020 et 8 mars 2021, fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 du conseil départemental portant désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger aux commissions ou organismes extérieurs ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de cette instance ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ain ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 juin 2019 modifié, est remplacé par l'article suivant :

« La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, est composée comme suit :

.../...

Formation dite « des sites et paysages »

4 membres titulaires dans chaque collège

Collège des représentants des services de l'Etat	Collège des représentants des élus des collectivités	Collège des personnes qualifiées	Collège des personnes compétentes
<p>- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant,</p> <p>- Direction départementale des territoires : 2 représentants,</p> <p>- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine 1 représentant.</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERIAT.</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Marie-Christine CHAPEL Conseillère départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN.</p> <p>Représentants des maires :</p> <p><u>Titulaires (2) :</u> M. Richard PACCAUD, maire d'ARS-SUR-FORMANS, M. Patrick LEVET, maire de SAINT-JUST.</p> <p><u>Suppléants (2) :</u> Mme Annie ESCODA, maire de SAMOIGNAT, M. Gilles THOMASSET, maire de SAINT GERMAIN-DE-JOUX.</p> <p>Etablissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme</p> <p><u>Titulaire :</u> Mme Muriel BENIER, vice-présidente de la communauté d'agglomération du pays de Gex</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Annie ESCODA, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Haut-Bugey.</p>	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Olivier WAILLE</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Maxime FLAMAND</p> <p>Centre régional de la propriété forestière :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Gontran BENIER</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Véronique JABOUILLE LERMECERIER</p> <p>Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Nicolas GREFF</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Elisabeth FAVRE</p> <p>Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Xavier TAVEL</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Georges MICHELARD</p>	<p><u>Titulaire :</u> M. Baptiste MEYRONNEINC, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)</p> <p><u>Suppléant :</u> Monsieur Philippe COUTURE Association. « vieilles maisons de France »</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Cédric CHARDON Paysagiste DPLG, urbaniste et géographe Atelier Chardon.</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Benoît SCRIBE Paysagiste GONTIER + CONQUET</p> <p><u>Titulaire (sans suppléant) :</u> M. Christian COLLARD Président de l'association des architectes l'Ain</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Christophe GREFFET, président de l'association Patrimoine des Pays de l'Ain</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Jean CORNET Association Patrimoine des Pays de l'Ain</p>

Conformément aux dispositions de l'article R. 341-20 du code de l'environnement, lorsque la formation est consultée sur une demande d'autorisation environnementale concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, la composition du collège des personnes compétentes est la suivante :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Baptiste MEYRONNEINC, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),	Monsieur Philippe COUTURE Association « vieilles maisons de France »
M. Cédric CHARDON Paysagiste DPLG, urbaniste et géographe Atelier Chardon	M. Benoît SCRIBE Paysagiste GONTIER + CONQUET
M. Christian COLLARD Président de l'association des architectes l'Ain	M. Christophe GREFFET Président de l'association Patrimoine des Pays de l'Ain
M. Damien BOULLY France Energie Eolienne	M. Antoine DECOUT Syndicat des énergies renouvelables

Formation dite « de la nature »

4 membres titulaires. 4 membres suppléants dans chaque collège

<i>Collège des représentants des services de l'Etat</i>	<i>Collège des représentants des élus des collectivités</i>	<i>Collège des personnes qualifiées</i>	<i>Collège des personnes compétentes</i>
<p>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement 1 représentant</p> <p>Direction départementale des territoires 2 représentants</p> <p>- Direction départementale de la protection des populations. 1 représentant</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p>Titulaires : M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERIAT. Mme Marie-Christine CHAPEL, conseillère départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN.</p> <p>Suppléants : M. Jean-Yves HEDON, conseiller départemental du canton de BELLEY. M. Michel BRULHART, conseiller départemental du canton de THOIRY.</p> <p>Représentants des maires : M. Richard PACCAUD, maire d'ARS-SUR-FORMANS, M. Patrick LEVET, maire de SAINT-JUST.</p> <p>Suppléants (2) : Mme Annie ESCODA, maire de SAMOIGNAT, M. Gilles THOMASSET, maire de SAINT GERMAIN-DE-JOUX.</p>	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p>Titulaire : M. Olivier WAILLE Suppléant : M. Maxime FLAMAND</p> <p>Centre régional de la propriété forestière :</p> <p>Titulaire : M. Gontiran BENIER Suppléante :</p> <p>Mme Véronique JABOUILLE LERMECERIER</p> <p>Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes :</p> <p>Titulaire : M. Nicolas GREFF Suppléant : Mme Elisabeth FAVRE</p> <p>Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) :</p> <p>Titulaire : M. David LAFONT Suppléant : M. Gérard RAPHANEL</p>	<p>Ligue de protection des oiseaux Ain :</p> <p>Titulaire : M. Francisque BULLIFFON Suppléant : M. Loïc RASPAIL</p> <p>Docteur vétérinaire :</p> <p>Titulaire : M. Patrick PAUBEL (sans suppléant)</p> <p>Agence de l'énergie et du climat de l'Ain :</p> <p>Titulaire (sans suppléant) : M. Jacques CAGNAC</p> <p>Fédération de l'Ain pour pêche et la protection des milieux aquatiques :</p> <p>Titulaire : M. Christian FOILLERET Suppléant : M. Aurélien BORNET</p>

NB : Lorsque cette formation se réunit en instance de concertation Natura 2000, les représentants des organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives pourront être associés aux travaux de cette formation sans voix délibératives.

Formation dite « de la faune sauvage captive »

4 membres titulaires dans chaque collège

Collège des représentants des services de l'Etat	Collège des représentants des élus des collectivités	Collège des personnes qualifiées	Collège des personnes compétentes
<p>- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant,</p> <p>- Office français de la biodiversité : 1 représentant,</p> <p>- Direction départementale des territoires : 1 représentant,</p> <p>- Direction départementale de la protection des populations : 1 représentant.</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p>Titulaires :</p> <p>M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERAT.</p> <p>Mme Marie-Christine CHAPEL, conseillère départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN.</p> <p>Suppléants :</p> <p>M. Jean-Yves HEDON, conseiller départemental du canton de BELLEY.</p> <p>M. Michel BRULHART, conseiller départemental du canton de THOIRY.</p> <p>Représentant(e)s des maires :</p> <p>Titulaires (2) :</p> <p>- M. Lionel MANOS, maire d'ARANDAS,</p> <p>- M. Christophe MONIER, maire de SAINT-GERMAIN-SUR-RENOM.</p> <p>Suppléants :</p> <p>M. Franck CALATAYUD, maire de BIRIEUX,</p> <p>M. Pierre VALLIN, maire de MURS-ET-GELIGNEUX.</p>	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p>Titulaire : M. Olivier WAILLE</p> <p>Suppléant : M. Maxime FLAMAND</p> <p>Scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :</p> <p>Titulaires (sans suppléant) :</p> <p>- Mme Anne-Sophie CAPPJO Clinique vétérinaire de Beaujolais</p> <p>- M. Eric BUREAU, vétérinaire, consultant zoologique,</p> <p>- M. Patrick PAUBEL, vétérinaire</p>	<p>Représentants d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques</p> <p>Titulaires (sans suppléant)</p> <p>- M. Fabrice ANGEVELLE Capacitaire tous ophidiens et iguanidés (excepté gros boïdés),</p> <p>- M. Serge HOSTIGIAN Capacitaire pour l'élevage d'oiseaux, tortues et mammifères non domestiques</p> <p>- M. Stéphane SANCHEZ Capacitaire – vendeur en animalerie</p> <p>- Mme Véronique FITAMANT, responsable d'une animalerie</p>

Formation dite « des unités touristiques nouvelles »

4 membres titulaires dans chaque collège

Collège des représentants des services de l'Etat	Collège des représentants des élus des collectivités	Collèges des personnes qualifiées	Collège des personnes compétentes
<p>- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant,</p> <p>- Direction départementale des territoires : 1 représentant,</p> <p>- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) : 1 représentant,</p> <p>- Commissariat à l'aménagement du massif du Jura : 1 représentant.</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p><u>Titulaire :</u> Mme Marie-Christine CHAPEL, conseiller départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN.</p> <p><u>Suppléant :</u> - M. Philippe EMIN, conseiller départemental du canton du Plateau d'Hauteville</p> <p>Représentants des maires :</p> <p><u>Titulaires :</u> - M. Max ORSET, maire de l'ABERGEMENT-DE-VAREY, - M. Guillaume AGATY, maire de BIZIAT.</p> <p><u>Suppléant(e)s :</u> M. Paul VERNAY, maire de PEROUGES, Mme Andrée RACCURT, maire de BRESSOLLES.</p> <p>Représentant de l'établissement public de coopération intercommunale issu du massif du Jura :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Bernard VUAILLAT, vice-président de la communauté d'agglomération du pays de Gex.</p>	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Olivier WAILLE <u>Suppléant :</u> M. Maxime FLAMAND</p> <p>Centre régional de la propriété forestière :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Gontran BENIER <u>Suppléante :</u> Mme Véronique JABOUILLE LERMECIER</p> <p>Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Nicolas GREFF <u>Suppléante :</u> Mme Elisabeth FAVRE</p> <p>Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Gilles BRENON <u>Suppléante :</u> Mme Maryse COGNAT</p>	<p>Chambre de commerce et d'industrie :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Philippe PATHOUX <u>Suppléant :</u> M. Jacques DRHOJIN</p> <p>Chambre d'agriculture :</p> <p><u>Titulaire :</u> - M. Jean-Claude LAURENT <u>Suppléant :</u> M. Eric VIOLLET</p> <p>Chambre de métiers et de l'artisanat :</p> <p><u>Titulaire :</u> Mme Sandra GOYON <u>Suppléante :</u> Mme Sonia BICHAT</p> <p>Représentants des organisations socio-professionnelles intéressées par les UTN :</p> <p><u>Titulaire (sans suppléant) :</u> M. Jean-Luc AMOROS Domaines Skiabiles de France</p>

<i>Collège des représentants des services de l'Etat</i>		<i>Collège des représentants des élus des collectivités</i>		<i>Collèges des personnes qualifiées</i>		<i>Collège des personnes compétentes</i>	
		<u>Suppléante :</u> Mme Annie ESCODA, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Haut- Bugey.					

Formation dite « de la publicité »
4 membres titulaires, 4 membres suppléants dans chaque collège

Collège des représentants des élus des collectivités	Collège des personnes qualifiées	Collège des personnes compétentes
<p>Collège des représentantes des services de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant, - Direction départementale des territoires : 2 représentants, - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine : 1 représentant, 	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p><u>Titulaire</u> : M. Olivier WAILLE</p> <p><u>Suppléant</u> : M. Maxime FLAMAND</p> <p>Centre régional de la propriété forestière :</p> <p><u>Titulaire</u> : M. Gontran BENIER</p> <p><u>Suppléante</u> :</p> <p>Mme Véronique JABOUILLE LERMECIER</p> <p>Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes :</p> <p><u>Titulaire</u> : M. Nicolas GREFF</p> <p><u>Suppléante</u> : Mme Elisabeth FAVRE</p> <p>Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles :</p> <p><u>Titulaire</u> : M. Jean-Claude LAURENT</p> <p><u>Suppléant</u> : M. Jean-Pierre LETHENET</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p><u>Titulaires</u> :</p> <p>M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERIAT.</p> <p>Mme Marie-Christine CHAPEL, conseillère départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN.</p> <p><u>Suppléants</u> :</p> <p>Henri CORMORECHE, conseiller départemental du canton de VILLARS-LES-DOBES</p> <p>M. Michel BRULHART, conseiller départemental du canton de THOIRY.</p> <p>Représentant(e)s des maires :</p> <p><u>Titulaires</u> :</p> <p>M. Max ORSET, maire de l'ABERGEMENT-DE-VAREY,</p> <p>M. Guillaume AGATY, maire de BIZIAT.</p> <p><u>Suppléant(e)s</u> :</p> <p>M. Paul VERNAY, maire de PEROUGES,</p> <p>Mme Andrée RACCURT, maire de BRESSOLLES.</p>
<p>Professionnels entrprises de publicité :</p> <p><u>Titulaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Charles CHAMPALBERT Société MPE-Avenir - M. Thierry BERLANDA Société Insert - M. Dominique KLEIBER Société Clear Channel France - M. Charles-Henri DOUMERC Union de la Publicité Extérieure <p><u>Suppléants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Laurent VAUDOYER Société MPE-Avenir - M. L. CAPUT Société Clear Channel France - M. Fabrice ROMAN Société Clear Channel France - M. Stéphane DOTTELONDE Union de la Publicité Extérieure 		

Formation dite des « Carrières »

4 membres titulaires, 4 membres suppléants dans chaque collège

<i>Collège des représentants des services de l'Etat</i>	<i>Collège des représentants des élus des collectivités</i>	<i>Collège des personnes qualifiées</i>	<i>Collège des personnes compétentes</i>
<p>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant,</p> <p>Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant,</p> <p>Direction départementale des territoires : 1 représentant.</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p>Titulaires : M. Jean-Yves HEDON, conseiller départemental du canton de BELLEY. M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERIAT. Suppléant(e)s : Mme Annie MEURIAU, conseillère départementale du canton du Plateau d'HAUTEVILLE-LOMPNES. Mme Véronique BAUDE, conseillère départementale du canton de Gex. Représentant(e)s des maires :</p> <p>Titulaire : M. Bernard THIBOUD, maire d'ANGLEFORT, Suppléant : M. Christian PASSAQUET, maire de RAMASSE.</p>	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p>Titulaire : M. Olivier WAILLE Suppléant : M. Maxime FLAMAND</p> <p>Fédération de l'Ain pour la pêche et la protection du milieu aquatique :</p> <p>Titulaire : M. Christian FOILLERET Suppléant : M. Aurélien BORNET</p> <p>Représentants de la chambre d'agriculture de l'Ain :</p> <p>Titulaire : M. Jean-Claude LAURENT Suppléant : M. Eric VIOLETT</p>	<p>Représentants de la profession d'exploitant de carrières :</p> <p>Titulaires : M. Jean-Christophe FAMY Entreprise FAMY SAS M. Patrick ESCOFFIER Entreprise Granulats Vicats - Suppléants : M. Christophe FEINT Entreprise LafargeHolcim Granulats M. Emmanuel SICAMOIS SAS Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE)</p> <p>Représentants des professions utilisatrices de matériaux de carrières</p> <p>Titulaire : M. Patrice FONTENAT Président directeur général de l'entreprise FONTENAT TP Suppléant : Monsieur Didier NABAFFA Entreprise NABAFFA SA</p>

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres des six formations de la de la CDNPS, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 juillet 2021

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Signé : Philippe BEUZELIN